

# Conseil communal de Lausanne

---

## Rapport de la séance de la commission n° 27

---

***chargée de l'examen du rapport-préavis n°2024/26 – Réponse à trois postulats relatifs à la gestion des déchets – Réponse au postulat de Mme Mathilde Maillard « Centre-ville apaisé passe par la propreté ! » - Réponse au postulat de Mme Pauline Blanc « Pour des poubelles publiques adaptées au tri sélectif ! » - Réponse au postulat de M. Ilias Panchard « Recyclage du verre, suivons plutôt la consigne ! »***

Présidence :	M. Samuel DE VARGAS (Soc.)
Membres présents :	Mme Karine BEAUSIRE BALLIF (Soc.), Mme Gaelle MIELI (remplace Mme Sarah DE DEA (Soc.)), Mme Sima DAKKUS (Les Verts), Mme Anne BERGUERAND (Les Verts), M. Ilias PANCHARD (rempl. Mme Graf, Les Verts), Mme Mathilde MAILLARD (rempl. Mme Wild, PLR), Mme Marlène BERARD (PLR), M. Johann DUPUIS (EàG), M. Mathias PAQUIER (Vert'lib), Mme Josée Christine LAVANCHY (UDC).
Membres excusés :	M. Joël TEUSCHER (Soc.), Mme Klesta KRASNIQI (PLR).
Représentante de la Municipalité :	Mme Florence GERMOND, directrice FINANCES ET MOBILITÉ.
Invité :	M. Stéphane BEAUDINOT, chef du Service de la propreté urbaine de la Ville de Lausanne.
Notes de séances :	M. Léopold TSCHANZ

---

Lieu : Direction FIM, 1<sup>er</sup> étage, Place Chauderon 9.

Date : 10.09.2024 - Début et fin de la séance : 11h35 – 12h20

---

Le rapport-préavis n°2024/26 entend donner suite à trois postulats ayant trait à la propreté dans l'espace public, ainsi qu'aux processus de recyclage des déchets.

La discussion a porté sur chacun des postulats, ainsi que la réponse y relative.

### Chapitre 4. Réponse au postulat de Mme Mathilde Maillard « Centre-ville apaisé passe par la propreté ! »

La postulante exprime sa déception face à la réponse de la Municipalité à son postulat. Elle estime que l'analyse des éventuels manquements, demandée dans le postulat, n'a pas été effectuée. Selon elle, la réponse se concentre sur deux photos qui n'étaient qu'illustratives, au lieu de traiter la situation générale. La postulante soulève un élément qu'elle considère comme étant contradictoire dans la réponse, qui affirme l'absence de problèmes tout en reconnaissant l'accumulation des déchets devant les commerces et restaurants en raison d'un manque de locaux adaptés. Elle observe que ce problème persiste et demande quelles mesures sont envisagées pour permettre une meilleure gestion des déchets, notamment dans l'hypercentre. Elle souligne également des lacunes dans d'autres quartiers, comme aux Plaines-du-Loup, et regrette que le Service de la propreté urbaine ne semble pas avoir analysé la question en profondeur. Soucieuse d'être force de proposition, la postulante

# Conseil communal de Lausanne

---

suggère d'augmenter la fréquence des collectes dans les secteurs où le nombre de containers est insuffisant.

Madame la Directrice répond que la gestion des déchets est en constante amélioration, mais que certains défis persistent, notamment en raison des contraintes liées aux horaires des commerces et à l'absence de locaux adaptés dans l'hypercentre historique. Par ailleurs, elle reconnaît les difficultés spécifiques aux édifices anciens et souligne que des solutions ponctuelles sont mises en œuvre. Elle prend note de la suggestion d'augmenter la fréquence des collectes dans certains secteurs.

Un commissaire exprime son désaccord s'agissant du portrait dressé par la postulante, mais s'interroge sur l'augmentation des services de collecte privés à Lausanne et demande si cela reflète une tendance à déléguer ce travail.

Madame la Directrice répond à cette remarque en indiquant que la libéralisation partielle du marché en 2019 a permis à certaines entreprises de recourir à des services privés, bien que certains reviennent aux prestations proposées par la Ville en raison d'insatisfaction.

## Chapitre 5. Réponse au postulat de Mme Pauline Blanc « Pour des poubelles publiques adaptées au tri sélectif ! »

La postulante étant absente, une de ses collègues la remplace afin présenter l'objet du dépôt. Cette dernière dit regretter la réponse de la Municipalité à ce postulat qui visait à étendre les initiatives de tri des déchets. Elle rappelle que ce postulat, bien qu'émanant du PLR, avait été soutenu par une majorité du Conseil communal et qu'il s'inscrit dans les priorités écologiques du programme de législature. Elle espérait des mesures plus ambitieuses, compte tenu des résultats satisfaisants obtenus à la Place de la Navigation.

Madame la Municipale explique que la Ville se heurte à des contraintes importantes, notamment patrimoniales, pour installer des infrastructures de tri dans les espaces bâtis. À ce jour, seules la Place de la Navigation et la Place de l'Europe disposent de dispositifs pérennes de tri sélectif. À cela s'ajoutent des « totems de tri » déployés durant la belle saison dans certains lieux publics. Ces totems comprennent trois conteneurs (alu, verre, autres déchets) et des messages incitatifs pour sensibiliser la population au recyclage. Malgré ces efforts, la Municipalité reconnaît que le tri systématique dans les 935 poubelles publiques de la ville reste un défi. Une solution envisagée est la mise en place d'une « table de tri » au centre intercommunal de gestion des déchets (CID), qui permettrait de trier mécaniquement les poubelles publiques pour récupérer l'alu, le verre et le PET. Cependant, ce dispositif, encore en projet, représenterait un investissement conséquent et n'inclurait pas le tri des déchets biologiques, ces derniers étant considérés comme marginaux dans les poubelles de rue.

La discussion met en lumière les difficultés liées au tri sélectif, notamment le manque de respect des consignes par les usagères et usagers. Le cas du quartier du Flon est mentionné : bien qu'il dispose de poubelles dédiées, le tri y est jugé mauvais en raison d'un taux de non-conformité dépassant 5 %, rendant les déchets impropres au recyclage. La question de savoir si ces déchets sont ensuite triés manuellement ou envoyés directement en valorisation thermique reste en suspens. Certaines commissaires critiquent l'efficacité de ces dispositifs, qualifiant le tri actuel de « fausse bonne idée » en raison de sa complexité et de ses faibles résultats.

À ce titre, des questions sont soulevées sur la gestion des déchets dans les quartiers privés comme celui du Flon et celui de la Gare, qui disposent de systèmes spécifiques. Un commissaire interroge la Municipalité sur les interactions entre ces systèmes privés et les infrastructures publiques. Il demande également si les expériences privées, malgré leurs limites, peuvent inspirer des améliorations dans le système public.

# Conseil communal de Lausanne

---

La représentante de la Municipalité reste prudente, rappelant que comme déjà mentionné, le tri dans ces zones n'est pas exemplaire et que les projets en cours, comme celui du CID, sont nécessaires pour atteindre des résultats plus ambitieux à l'échelle de la ville.

Malgré ces difficultés, des améliorations sont notées dans certains lieux publics. Une commissaire souligne que la situation s'est nettement améliorée au parc Louis-Bourget et sur d'autres sites grâce aux infrastructures récentes. La présence de dispositifs de tri au bord du lac, notamment à la Place de la Navigation est également relevée. Ces exemples montrent qu'un tri efficace est possible, bien que limité à certains espaces.

## Chapitre 6. Réponse au postulat de M. Ilias Panchard « Recyclage du verre, suivons plutôt la consigne ! »

Le postulant introduit son texte en indiquant que l'idée porte sur la mise en place d'un système de consigne pour les bouteilles en verre. Ce dernier se dit surpris de la réponse de la Municipalité, qui a choisi d'orienter son approche vers une perspective de « collecte citoyenne » plutôt que de répondre aux enjeux économiques des secteurs concernés, comme les cafés, restaurants et producteurs de boissons. Selon lui, l'objectif initial de son postulat était de traiter la problématique sous l'angle économique, en soutenant les acteurs locaux qui peinent à financer des infrastructures nécessaires, comme des laveuses industrielles. Il explique que ces acteurs, notamment dans le domaine du vin, envisagent de collaborer avec d'autres producteurs, mais manquent des moyens financiers nécessaires pour avancer. Il appelle à un soutien public pour structurer de tels projets. Il soulève également des questions sur le rôle potentiel de décisions fédérales, comme la standardisation des contenants en verre, mais estime qu'un mouvement initié « par le bas » pourrait tout aussi bien émerger.

Un commissaire soutient également l'idée de favoriser la réutilisation des bouteilles, qui permettrait de réduire leur empreinte carbone, particulièrement pour les vigneron·ne·s, pour qui l'achat de bouteilles neuves représente environ 30 % de leurs émissions de gaz à effet de serre. Il cite des initiatives tel que le projet « Bottle Back », qui vise à promouvoir la réutilisation des bouteilles en verre, et mentionne des projets en Suisse romande, notamment à Genève, où une association a envisagé l'achat d'une laveuse pouvant être utilisée par plusieurs acteurs régionaux. Il encourage la Ville de Lausanne à adopter une position exemplaire en intégrant ce type de projet, notamment pour la production de vin lausannois, tout en rappelant que ces projets, bien que portés par des initiatives privées, nécessitent un soutien public pour se concrétiser.

Madame la Directrice met en avant les efforts déjà réalisés par la Ville en matière de recyclage, avec un taux de 99 % pour le verre, tout en admettant que cette réponse était plus générique et orientée sur la collecte globale de la population. Elle mentionne des exemples étrangers, comme l'Allemagne, où un système de consigne a été développé à l'échelle du pays, nécessitant une standardisation des contenants. Elle reconnaît néanmoins que le postulat visait des soutiens spécifiques aux acteurs économiques locaux, et se dit ouverte à explorer des réflexions dans ce sens, notamment en lien avec les activités de la Ville, comme la production de vin.

La parole n'étant plus demandée, la commission passe au vote de chacune des conclusions.

# Conseil communal de Lausanne

---

---

**La conclusion 1 est acceptée** par 9 voix favorables et 2 voix défavorables.

**La conclusion 2 est acceptée** par 7 voix favorables, 3 voix défavorables et 1 abstention.

**La conclusion 3 est acceptée** par 8 voix favorables et 3 voix défavorables.

---

Lausanne, le 2 décembre 2024

Samuel DE VARGAS